

# L'ÉTAT ET L'EXPANSION D'UN PAYS

(suite)

---

Notre esquisse qui relève surtout de la sociologie débute par une lapalissade, à savoir: un ouvrier dont le travail s'effectue dans une ambiance favorable donnera un rendement économique fort supérieur à un ouvrier de même compétence qui travaille dans un milieu défavorable. Le terme ambiance est vaste et ne se limite pas à l'usine, au magasin ou à la ferme. L'État dont le régime scolaire est insuffisant entrave l'éclosion du talent ou du génie et porte ainsi atteinte à l'ambiance intellectuelle. Oserait-on soutenir qu'un corps mal nourri, mal vêtu, mal logé n'est pas en somme une loque économique ?

La question de l'habitat à bon marché se pose d'une façon très aiguë dans les grands centres industriels. Nous aurions, à ce sujet tout intérêt à suivre l'exemple de la ville ouvrière de Vienne. Les syndicats ouvriers de cette ville eurent, avant l'Anschluss, la fort heureuse idée de remédier au problème des taudis en construisant à même la caisse commune des immeubles salubres et modernes. Le résultat obtenu a dépassé tous les espoirs. Quel contraste avec notre conduite ! Le mouvement lancé par le gouvernement fédéral a donné de très modestes résultats à date. La construction à Montréal (je suis montréalais et voilà pourquoi j'apporte l'exemple suivant qui est sans doute propre à d'autres municipalités) s'est orienté grâce au prêt fédéral, vers les circonscriptions de Hampstead, de Notre-Dame de Grâce et de Ville Modèle qui sont essentiellement des flots de la petite bourgeoisie à l'aise. Le sort de la famille ouvrière n'a donc pas été améliorée par le plan fédéral.

Le syndicalisme ouvrier joue de nos jours un rôle prépondérant dans notre vie économique. Naguère il n'en était pas ainsi. L'histoire du syndicalisme présente en effet des hauts et des bas. La révolution de 1789 supprima les cadres professionnels, et affirma le droit de tout homme de négocier librement la vente de sa main-d'œuvre. Cette attitude un peu naïve répondait alors à un besoin, puisque le traditionalisme figea la vie économique; il fallait à tout

prix chambarder les normes sur lesquelles reposait alors la vie économique. L'expansion imprévue et presque démesurée de la grande industrie modifia de fond en comble la situation économique. L'ouvrier n'est plus un artisan mais un technicien spécialisé. Très vite les économistes constatèrent que la liberté absolue, au point de vue commercial, est un non sens, lorsque l'une des parties est à la merci de l'autre. Au cours des années, cette vérité s'étant propagée, l'État ne tarda pas à reconnaître légalement le syndicat ouvrier.

Le syndicalisme prit alors une ampleur déconcertante. De nos jours le syndicat est très souvent une menace à la vie économique et politique de la nation. La conduite de la C.I.O. est-elle toujours bien fondée et légitime? Les grèves de C.G.T. française ne s'inspiraient-elles pas trop souvent d'une raison de politique étrangère? Le schisme de la C.I.O. et de la A.F.L. ne tient-il pas surtout à des questions d'intrigues et d'ambitions personnelles de la part des chefs ouvriers? La conduite de ces messieurs est trop souvent peu orthodoxe et même parfois dégoûtante. Le *Ottawa-Daily-Citizen* du 20 janvier 1940 nous annonçait que 3 chefs ouvriers avaient fraudé le fisc d'une somme très importante, et que le revenu annuel de ces individus atteignait une somme vraiment fantaisiste.

De tout cela faut-il conclure que le syndicat ne répond à aucun besoin économique et social? Nullement; je soutiens tout simplement que l'État doit surveiller la conduite des patrons et des chefs ouvriers. Bref, l'État doit légiférer de façon à rendre le monopole des capitaux et le monopole de la main-d'œuvre une impossibilité économique.

L'économie canadienne-française repose malheureusement sur une base sentimentale. Le sentiment, en soi, n'est pas une chose mauvaise pourvu que l'on n'en abuse pas. Nous ne sommes pas de ceux qui soutiennent que le sentiment n'a rien à faire dans la vie économique d'une nation. Il ne faut pas cependant tout subordonner au facteur sentiment. Une économie qui repose uniquement sur le sentiment est sujette à maints déboires, puisque le sentiment national se vicie dès qu'il entre en conflit avec les intérêts personnels des citoyens. Une race, pour être saine, exige l'existence

d'une économie nationale solidement établie. La rationalisation de nos méthodes industrielles, commerciales et financières seule nous permettra d'atteindre ce but.

Le gouvernement doit orienter l'économie d'un pays sans participer à l'administration des entreprises privées. L'expansion économique d'une nation n'est guère possible sans la coopération de la science et des forces productives d'un pays. La création d'organismes similaires à celui que nous avons décrit est un excellent moyen de placer la science à la disposition des individus et des entreprises. L'intervention indirecte de l'État (création de services) a donné d'excellents résultats à l'étranger. Nous espérons que nos administrateurs publics pratiqueront de plus en plus une politique qui tiendra compte des principes qui ont fait la force et la puissance des grandes nations.

Je disais au début de cet article que le développement d'un pays est en fonction de son cadre géographique et de ses antécédents historiques. Nous avons étudié succinctement l'influence du cadre géographique sur l'orientation de notre vie économique. J'aborde maintenant le problème le plus angoissant de tous. La survivance de la culture française et catholique est-elle possible en terre d'Amérique? Notre personnalité latine et catholique nous distingue de l'anglo-saxon. Avons-nous intérêt à sauvegarder notre personnalité ethnique? Si oui, quelle politique devons-nous suivre?

La civilisation canadienne-française s'inspire de deux grandes sources: la religion catholique et la culture française. La survivance de notre groupe ethnique n'est possible qu'en autant que nous sommes fidèles à la discipline catholique et à la mentalité française, puisque ces deux traits sont les seuls caractéristiques fondamentales qui nous distinguent de nos concitoyens et de nos voisins d'origine anglo-saxonne.

La survivance française en terre d'Amérique présuppose à mon avis une collaboration intime et suivie entre la France et le Québec. Cette relation n'est possible qu'en autant que nous nous départissons de notre francophobie. Le Canadien français aime passionnément la Fleur de Lys des rois de France, mais par contre il se méfie du Tricolore qui évoque chez lui l'image exagérée de l'anticléricalisme et des

loges maçonniques. La France contemporaine n'est pas uniquement un nid de loges maçonniques. La France a hélas sa quote-part de franc-maçonneries. Mais l'esprit qui animait Pascal et Bossuet subsiste chez les grands écrivains contemporains de l'école catholique, tels que les Maritain, les Gilson, les Mauriac, etc., etc. Le bon sens et la logique nous imposent de créer et d'entretenir des relations intimes avec la France. Faciliter et créer des courants d'idées entre les deux pays est indispensable, si nous voulons acquérir l'esprit français. La France est le foyer de la pensée humaine et notre civilisation s'inspire de la culture française. Au nom de la saine logique, activons les relations entre les deux pays.

Robert BELISLE.

**Le Bulletin des Sociétés de Géographie** est l'organe  
conjoint des Sociétés de Géographie

de Québec

de Montréal

fondée en 1877

fondée en 1939

Bureau de 1942:

M. Paul Joncas, président; M. F.-X. Fafard, Georges Côté, Arthur Maheux, vice-présidents; M. L.-Z. Rousseau, secrétaire; M. Jules Turcot, sous-secrétaire; MM. Eugène Dussault, Jules Castonguay, André Patry, bibliothécaires; R. P. Bergeron, s.j., MM. C. F. Delage, A. Bédard, L.-J.-A. Amyot, T. Deslauriers, H. Bélanger, L. Castonguay.

Siège social: Université Laval,

Québec.

Bureau de 1942:

M. François Vézina, président; R. P. Léo Morin, vice-président; M. Benoît Brouillette, secrétaire-trésorier; conseillers: M. Pierre Dagenais, Mlle Mercédès Grégoire, M. Gérard Aumont, sulpicien, M. l'abbé H. A. Forget.

Siège social: 535, avenue Viger,

Montréal.

Les membres qui versent la cotisation annuelle de \$2.00 reçoivent le Bulletin.

Les collaborateurs gardent la responsabilité personnelle de leurs écrits.